



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 août 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire débute la séance avec les paroles suivantes :

"Depuis quelques semaines, quelques temps, les membres du conseil et moi-même recevons des propos vindicatifs par messages, par courriels, des propos qui sont menaçants d'individus que je ne nommerai pas. Vous savez la période élection, nous sommes en pré-période électorale, c'est une période propice à se présenter. C'est une période propice à échanger nos idées. Je suis un fervent défenseur de la démocratie et cela ne changera pas.

La démocratie ce n'est pas de faire des menaces à des élus. La démocratie ce n'est pas de faire de la diffamation, vis-à-vis des élus. La démocratie ce n'est pas de dire que des élus ont tenus des propos qu'ils n'ont pas tenus. La démocratie c'est de se présenter, c'est d'apporter ses idées, c'est de vouloir le bien de notre population, c'est ce que nous faisons. Quelqu'un veut se présenter officiellement nous sommes pour cela. Nous comprenons très bien ce que c'est, nous avons fait la même chose nous en 2017 et 2021 alors je suis totalement pour cela. Mais la démocratie elle a aussi un décorum.

Alors je vous le dis, le conseil n'acceptera pas aucune menace, aucune diffamation. Nous sommes là pour les raisons qui nous semblent être les bonnes et nous souhaitons assurément que la démocratie s'exerce. Nous souhaitons bonne chance à tous les candidats, d'ailleurs ceux qui se représentent en seront officiellement eux-mêmes. Il ne faut pas oublier, je le répète souvent et je vais tomber presque ému mais nous avons des familles, nous avons des enfants qui lisent cela lorsqu'il y a des propos diffamatoires. Vous ne voyez pas tout, vous en voyez sur les réseaux sociaux mais nous en recevons de façon personnelle aussi des menaces et cela pour nous c'est inacceptable.

Tous les matins nous nous levons pour le bien de la population. Est-ce que nous faisons parfait? Probablement pas, il n'y a personne qui fera parfait, peu importe l' élu qui sera en place. Mais est-ce que nous le faisons avec notre bonne volonté? Oui et je réitère que nous sommes pour une démocratie. Nous ne sommes pas là avec une chasse gardée disant que nous ne voulons pas que personne ne se présente, ce n'est pas vrai.

Tout se fait, tout se dit, il y a la manière disait Jacques Brel. Alors j'espère que le message va passer pour ceux et celles qui le font. Nous sommes chanceux par contre, la plus grande partie, majorité de la population est dans la bienséance et nous souhaitons que cela continue mais nous voulons que la démocratie s'exerce de façon noble. Nous avons cette chance-là d'avoir une démocratie, de pouvoir le faire sans dictature et tout.

Alors voilà, c'était mon préambule que je porte avec l'ensemble de notre conseil et l'ensemble de notre équipe administrative, qui aussi fait face à des éléments vindicatifs. Alors de grâce soyons plus grands que ce que peut représenter la diffamation et les menaces."

Première période de questions

Aucune des treize personnes présentes ne s'exprime.



2025-433

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

33. Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement-sécurisation - Chemin du Curé-Godbout.
34. Carte de crédit - Technicien informatique.
35. Éclairage d'une partie de la piste cyclable - Octroi de contrat.
36. Don d'épinglettes.

Procès-verbaux

2025-434

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 28 juillet 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 28 juillet 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 28 juillet 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 28 juillet 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Direction générale

2025-435

Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie - Entente intermunicipale

Document : Projet d'entente de M. Donald O'Hara.

CONSIDÉRANT que les Municipalités parties à l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie désirent laisser tomber le projet d'étude de capacité au profit d'une étude de faisabilité d'implantation d'un service de trains de passagers;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du projet d'entente avec les différentes Villes partenaires de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie afin de laisser tomber le projet d'étude de capacité au profit d'une étude de faisabilité d'implantation d'un service de trains de passagers.

QUE la contribution en services de la Ville de Bromont soit indiquée au tableau de l'article 7.3.



QUE le maire soit désigné pour représenter la Ville de Farnham dans le cadre de cette entente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2025-436

Inspecteur en salubrité et réglementation

CONSIDÉRANT que les plaintes portant sur la salubrité des bâtiments sont complexes à traiter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a pas les ressources humaines, matérielles et financières pour traiter ces dossiers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne doit pas être la seule Municipalité sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi à être sollicitée pour traiter ce type de dossier;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi d'évaluer la possibilité de mettre à la disposition des Municipalités intéressées, des ressources humaines, matérielles et financières permettant de traiter les dossiers portant sur la salubrité des bâtiments.

Grefe et affaires juridiques

2025-437

Vente pour non-paiement de taxes 2023 - Bâtiment du 24, rue de Casablanca - Confirmation de propriété

Document : Attestation de M. Norbert Garceau datée du 26 juin 2025.

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 24, rue de Casablanca a été vendu lors de la procédure de vente pour non-paiement de taxes du 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que le propriétaire antérieur a exercé son droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de constater que le droit de retrait prévu par la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de la vente pour non-paiement de taxes de l'immeuble du 24, rue de Casablanca le 30 octobre 2023 a été exercé dans les délais.

DE confirmer que le bâtiment sis au 24, rue de Casablanca appartient à M. Gino Macaluso depuis le 29 octobre 2024.

2025-438

Vente de lots à Nature Energy Canada - Addenda à l'acte notarié

CONSIDÉRANT la vente de lots sur la rue Donahue à Nature Energy Canada le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoyait un délai de construction de vingt-quatre mois;

CONSIDÉRANT qu'une première prolongation de six mois a été accordée le 18 décembre 2023 (Résolution 2023-794);



CONSIDÉRANT qu'une seconde prolongation de douze mois a été accordée le 4 septembre 2024 (Résolution 2024-482);

CONSIDÉRANT qu'Énergir, nouveau propriétaire du projet, demande que ce délai soit prolongé à nouveau;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter de prolonger le délai de construction visé dans l'acte signé initialement le 14 mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Finances

2025-439 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 juillet 2025

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 28 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 408 151,72 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 626 218,91 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 juillet 2025 soit approuvé.

2025-440 Travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 - Paiement 1

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 17 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 à la compagnie GJ Ménard inc. au montant de 102 955,81 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 11 439,53 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2025-441 Remplacement des plateformes d'accès des puits de pompage à la station d'épuration des eaux - Paiement 2

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de remplacement des plateformes d'accès des puits de pompage à la station d'épuration des eaux à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 27 645,41 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 3 071,71 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-442 Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 3

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 71 386,34 \$, excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 7 931,82 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-443 Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 4

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 206 472,68 \$, excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 22 941,41 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-444 Travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière - Paiement 4

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 2 juillet 2025.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente comprenant deux addenda est intervenu entre la compagnie 2847-3320 Québec inc. et la Ville de Farnham pour l'ouverture de la rue de la Tourbière;

CONSIDÉRANT que le sommaire des coûts pour les travaux exécutés en date du 20 décembre 2024 réalisé par la firme Ingénir groupe conseil inc. a été analysé et correspond aux coûts prévus dans l'addenda 2;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière à la compagnie 2847-3320 Québec inc. au montant de 25 908,42 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-445 Travaux de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 - Paiement 6

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 8 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 6 des travaux de la phase 2 de la rue Jacques-Cartier à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 303 064,61 \$, excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 33 673,85 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-446 Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Paiement 10

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 10 des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable à la compagnie Pronex Excavation inc. au montant de 53 390 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 2 810 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-447 Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire (Décompte 9) des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable en date du 19 août 2024.

QUE 50 % de la retenue soit libéré, soit la somme de 75 566,24 \$, excluant les taxes et versée à la compagnie Pronex Excavation inc.



2025-448

Bouclage du réseau d'eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée - Réception provisoire

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 2 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire (Décompte 3) des travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée en date du 21 mai 2025.

QUE 50 % de la retenue soit libéré, soit la somme de 16 913,38 \$, excluant les taxes et versée à la compagnie Les entreprises Delorme.

2025-449

Travaux d'ouverture de la rue Paul-Gauvin - Réception provisoire

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 16 juillet 2025.

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Farnham de participer financièrement au bouclage d'aqueduc (Résolution 2024-286);

CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Farnham et Gestion Serge Joncas inc.;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux d'ouverture de la rue Paul-Gauvin, en date du 2 juillet 2025.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots 6 649 173 et 6 600 644 du cadastre du Québec.

QUE la Ville de Farnham verse à Gestion Serge Joncas inc. la somme de 22 348,73 \$, incluant les taxes, pour la participation au bouclage du réseau d'aqueduc et les frais généraux et organisation de chantier.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-450

Remplacement des plateformes d'accès des puits de pompage à la station d'épuration des eaux - Réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire (Décompte 2) des travaux de remplacement des plateformes d'accès des puits de pompage à la station d'épuration des eaux en date du 26 juin 2025.

QUE 50 % de la retenue soit libéré, soit la somme de 7 917,27 \$, excluant les taxes et versée à la compagnie Nordmec construction inc.



2025-451

Fête nationale - Troupe de ballet jazz et classique de Farnham

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 7 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 100 \$ à la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham pour leur danse hommage au drapeau lors de la Fête nationale.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-70-639.

2025-452

Entrée chez soi Brome-Missisquoi - 25^e anniversaire

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 2 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 300 \$ à Entrée chez soi Brome-Missisquoi pour l'organisation, le 28 août 2025, de leur 25^e anniversaire.

QUE cette somme soit versée après la tenue de l'événement.

QUE le logo de la Ville de Farnham soit ajouté à toute publicité entourant cet événement et que le visuel soit approuvé par le Service des communications et relations avec les citoyens.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2025-453

Arcadia centre d'amusement inc. - Subvention au loyer

CONSIDÉRANT que le *Règlement 696 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2025* vise la revitalisation de l'activité commerciale au centre-ville;

CONSIDÉRANT que l'usage 5010 n'a pas été inscrit dans ledit *Règlement* mais qu'un objectif du Plan particulier d'urbanisme du centre-ville en vigueur fait mention de favoriser la venue d'établissement reliés aux divertissements afin d'améliorer l'animation du centre-ville en dehors des heures d'ouverture des magasins de vente de détail;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil n'était pas de soustraire cette classe d'usage du programme de subvention mais que celle-ci n'avait pas été envisagée lors de la rédaction du *Règlement*;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder à Arcadia centre d'amusement inc. la subvention au loyer prévue au *Règlement 696 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2025*.

QUE le versement soit fait en respect des dispositions du *Règlement 696 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2025*.



Ressources humaines

2025-454

Démission de M^{me} Stéphanie Aubé, conseillère en urbanisme au Service de planification et aménagement du territoire

Document : Lettre de M^{me} Stéphanie Aubé datée du 22 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Stéphanie Aubé, de son poste de conseillère en urbanisme au Service de planification et aménagement du territoire, effective le 20 août 2025.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M^{me} Aubé pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

Communications et relations avec les citoyens

2025-455

Cohésion RH - Utilisation du logo de la Ville de Farnham

Document : Courriel de M^{me} Patricia Roy daté du 10 juillet 2025.

CONSIDÉRANT que la firme Cohésion RH a été mandatée pour nous assister dans le processus de recrutement au poste de trésorier;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la firme Cohésion RH à utiliser le logo de la Ville de Farnham sur leur site Internet.

QUE cette autorisation soit valable pour une période maximale de douze mois à compter de ce jour.

QUE la Ville de Farnham se réserve le droit de retirer ladite autorisation en toute temps.

Incendie

2025-456

Réaménagement de locaux de la caserne - Sûreté du Québec

Documents : Dossiers du directeur du Service de sécurité incendie datés des 19 juin 2025 et 17 juillet 2025.

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'espace réellement utilisé par la Sûreté du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le mandat octroyé à la firme Caroline Denommée architecte pour le réaménagement des espaces bureaux de la caserne, au coût maximal de 25 000 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-722 et financée par le surplus libre.

Travaux publics

2025-457

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Entente intermunicipale de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire

Document : Projet d'entente de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT l'évolution du service et des ententes intermunicipales concernant le réseau d'écocentres sur le territoire de Brome-Missisquoi depuis 2013;

CONSIDÉRANT la fermeture graduelle des services d'écocentres locaux à travers les six pôles de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi reconnaît l'importance d'un service régionalisé en matière d'écocentres, afin d'optimiser les ressources, d'assurer une gestion plus cohérente et uniforme et d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a investi, dans les dernières années, dans l'optimisation des activités de l'écocentre régional situé chez Zone-Éco à Cowansville et qu'il a donné son aval au projet d'optimisation de l'écocentre régional pour l'année 2025 via les résolutions 552-1224 et 120-0325;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire d'actualiser les paramètres d'entente entre la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et les vingt et une Municipalités afin d'encadrer les services et activités liés au réseau régional d'écocentres sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi souhaite exercer, en lieu et place des Municipalités locales, la compétence relative aux services et activités liés au réseau régional d'écocentres afin d'assurer une organisation efficiente, cohérente et régionale du service;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre notamment à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de conclure une entente intermunicipale avec Zone-Éco et à établir un réseau régional d'écocentres;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des réalités locales, l'entente proposée rend possible pour les Municipalités la mise en place de services locaux complémentaires ou encore, la possibilité d'offrir un service ou un projet particulier, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* du Québec et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, afin de conclure l'Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir entre les parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les obligations ainsi que les modalités de répartition des contributions financières;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le texte de l'Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Planification et aménagement du territoire

2025-458 Plans et devis - Réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse

Document : Lettre de la firme CIMA+ datée du 27 juin 2025.

CONSIDÉRANT la problématique existante à l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse avec les voies ferrées des subdivisions Adirondack et Stanbridge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a déposé des demandes de subvention auprès de Transport Canada et du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour réaliser les travaux proposés dans un rapport daté de 2022 produit par la firme CIMA+;

CONSIDÉRANT que ces demandes couvrent respectivement 80 % et 20 % des coûts des travaux jusqu'à concurrence d'un montant maximal;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'approbation de Transport Canada en décembre 2023 pour une contribution maximale fixée à 2 094 994,40 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour une contribution maximale fixée à 455 533 \$;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme CIMA+ le 2 avril 2024 (Résolution 2024-226);

CONSIDÉRANT que le projet est plus important que prévu;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme CIMA+ pour la confection des plans et devis visant le réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse pour une somme supplémentaire de 20 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2025-459 Réfection du boulevard de Normandie - Étude géotechnique et environnementale

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 14 juillet 2025.



CONSIDÉRANT que l'un des principaux constats issus de l'avant-projet concerne le réseau d'égout combiné, actuellement en place, à partir de la rue Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT que ce type de réseau, qui regroupe à la fois les eaux sanitaires et pluviales dans une même conduite, ne répond plus aux normes actuelles en matière de gestion des eaux usées et pluviales;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu de séparer les réseaux en deux conduites distinctes, soit un réseau sanitaire et un réseau pluvial, afin d'améliorer la performance hydraulique, réduire les risques de surcharge et se conformer aux exigences environnementales;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de confection de l'étude géotechnique et environnementale à la firme Artelia inc. au coût de 53 350 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-400-00-721.

2025-460 Dérogation mineure - Lot 6 496 583 du cadastre du Québec - Demande de modification de la résolution 2022-235

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 14 juillet 2025.

CONSIDÉRANT que la résolution 2022-235 adoptée le 2 mai 2022 autorise un espace tampon de 7,5 m pour le lot 6 496 583 du cadastre du Québec, alors que la réglementation exige un espace tampon d'une largeur minimale de 15 m;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de modifier la résolution 2022-235 en remplaçant le numéro de lot 6 496 583 du cadastre du Québec par 6 574 245 du cadastre du Québec.

2025-461 Demande de permis - Rénovation - 340-346, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-250708-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 juillet 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover le garage détaché (Remplacement des ouvertures, du revêtement de la toiture, des corniches et du revêtement de deux façades sur quatre) sur la propriété sise aux 340-346, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le parement extérieur est remplacé sur seulement deux des quatre façades;

CONSIDÉRANT que le garage détaché est situé en plein centre-ville et est visible par des stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT que les deux couleurs proposées pour le nouveau parement extérieur du garage ne s'harmonisent pas avec les parements du bâtiment principal et ceux des bâtiments principaux voisins;



CONSIDÉRANT que la proposition ne respecte pas les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du permis pour rénover le garage détaché sur la propriété sise aux 340-346, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QU'une nouvelle demande soit déposée comprenant un remplacement du parement extérieur des quatre façades du garage détaché et qu'une couleur de parement rouge (Ressemblant à la couleur actuelle du garage détaché) soit proposée.

2025-462

Demande de permis - Rénovation - 1022-1024, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-250708-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 juillet 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour effectuer divers travaux (Retrait de la peinture sur la brique, réparation des joints, remplacement des gouttières et des allèges, peindre les ouvertures et la fondation et refaire la galerie avant) sur le bâtiment principal sis aux 1022-1024, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte en majorité les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les travaux de retrait de la peinture du parement de brique sont recommandés pour retrouver le revêtement d'origine;

CONSIDÉRANT que les travaux dans leur ensemble améliorent l'état du bâtiment et son apparence;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé par la requérante d'ajouter beaucoup de couleur noire dans le cadre des travaux en peignant l'ensemble des ouvertures, les garde-corps, les mains courantes et la fondation et en remplaçant les gouttières;

CONSIDÉRANT que les fenêtres blanches ressortent et apportent un cachet au bâtiment;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à la galerie avant changeront l'accès à celle-ci;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour rénover le bâtiment sis aux 1022-1024, rue Principale Est (Retrait de la peinture sur la brique, réparation des joints, remplacement des gouttières et des allèges, peindre les ouvertures et la fondation et refaire la galerie avant), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que pour les ouvertures, seulement les portes d'entrée soient peinturées noire.
- Que les accès au sol des escaliers de la galerie actuelle soient démantelés pour aménager un nouvel accès au sol à l'escalier central prévu.

2025-463

Demande de permis - Construction - 254, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-250708-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 juillet 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un garage détaché situé en cour arrière sur la propriété sise au 254, boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les revêtements sélectionnés pour le garage détaché (Déclin horizontal gris, moulures et ouvertures blanches, déclin de cèdre gris dans la partie du toit et bardeaux gris) s'agencent avec les couleurs et revêtement du bâtiment principal de l'immeuble concerné ainsi que ceux des bâtiments avoisinants;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour construire un garage détaché sur la propriété sise au 254, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-464

Demande de permis - Construction - 333-335, rue Saint-Charles - Modification à la résolution 2024-348

Document : Résolution CCU-250708-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 8 juillet 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le projet de construction du duplex proposé et approuvé avec du Maibec gris par un revêtement de vinyle noir sur la propriété des 333-335, rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aucun des éléments architecturaux initialement prévus et approuvés n'a été installé;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal, tel que construit, n'a aucun cachet architectural;



CONSIDÉRANT que le revêtement de vinyle noir installé est très foncé;

CONSIDÉRANT qu'aucun aménagement paysager n'est actuellement réalisé;

CONSIDÉRANT que la proposition ne respecte qu'en partie les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la modification du projet de construction du duplex proposé et approuvé avec du Maibec gris par un revêtement de vinyle noir sur la propriété sis aux 333-335, rue Saint-Charles, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que l'ensemble des éléments architecturaux initialement prévus soient installés (Aisseliers sous les galeries extérieures, les corbeaux sous le toit de la galerie du 2^e étage sur la façade avant, moulures blanches aux pourtours des ouvertures, recouvrement des colonnes en aluminium blanc, coin du bâtiment principal en vinyle blanc du fournisseur et lumières extérieures blanches).
- Qu'un aménagement paysager soit fait conformément à la réglementation municipale en vigueur.
- Que l'ensemble des travaux soient réalisés au plus tard le 31 décembre 2025.

QUE la résolution 2024-348 soit modifiée en ce sens.

Ajouts

2025-465

Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement-sécurisation - Chemin du Curé-Godbout

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale vise à assister les Municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour le projet de réfection du chemin du Curé-Godbout.

QUE la Ville de Farnham :

- Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur.
- Reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- Mandate la firme Tetra Tech Qi inc. afin de déposer ladite demande d'aide financière et en assurer le suivi auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham toute entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable.

2025-466

Carte de crédit - Technicien informatique

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission d'une carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins au nom de Éric Tremblay, technicien informatique.

QUE la limite de cette carte soit fixée à 1 000 \$.

QUE M^{mes} Josianne Monty et/ou Kim Racicot soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

2025-467

Éclairage d'une partie de la piste cyclable - Octroi de contrat

Document : Offre de services de la compagnie Seney électrique datée du 4 août 2025.

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'une partie de la piste cyclable au Sud de la route 104 traverse une partie boisée;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel à des fins de sécurité de voir à éclairer ce tronçon;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat d'éclairage d'une partie de la nouvelle piste cyclable au Sud de la route 104 à la compagnie Seney électrique inc. au coût de 34 247 \$, excluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2025-468

Don d'épinglettes

CONSIDÉRANT la demande de M. Sébastien Goyette;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin

Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire don de dix épinglettes de la Ville de Farnham à M. Sébastien Goyette dans le cadre de la participation aux jeux olympiques spéciaux du Québec 2025.

Seconde période de questions

Cinq des quinze personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Coût assumé par la Ville dans le cadre de l'entente de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie et avancement du dossier.
- Intimidation n'a pas sa place dans les Villes.
- Jeux de shuffleboard au Centre Anicet-Tessier.
- Stationnement des véhicules sur le terrain vacant de la rue Saint-Vincent.
- Gestion de l'eau.
- Immeuble des 601-603, rue Meigs.
- Bases de poteaux sur la rue Yamaska près de la route de contournement.
- Bases de poteaux sur la route 235 près de la rue de la Tourbière.
- Entrée de la nouvelle école.
- Marquage d'une flèche dans la voie du milieu de la rue Jacques-Cartier près de la route 104.
- Sympathie à la famille qui a perdu leur fille.
- Le respect est important.

Informations des conseillers

Le maire aborde les sujets suivants :

- Le prolongement de la piste cyclable dans le secteur du Domaine du Sentier jusqu'au Boisé Rainville, le projet était déjà là en 2017, c'était une demande des concitoyens d'avoir un lien cyclable sécuritaire qui part du Boisé Rainville qui peut se rendre jusqu'à l'école. Les travaux sont en cours. Le but est de connecter la piste cyclable jusqu'au Boisé Rainville, en passant par le Domaine du Sentier. Ils vont être complétés pour le début des classes. On est fier de bonifier ce réseau cyclable, Farnham, toute proportion gardée est une des villes avec le réseau cyclable le plus développé et le but ultérieurement est d'aller se connecter encore plus avec Saint-Hyacinthe. On remercie évidemment les propriétaires pour leur collaboration.



- Demain entre 18 h et 20 h environ il y a une consultation et j'invite les gens à venir, c'est une consultation publique sur la refonte réglementaire. C'est une grosse refonte au niveau de tous les règlements qui touchent le volet urbanistique de Farnham. On se doit de mieux s'équiper pour s'adapter aux changements climatiques, entre autres, de vivre avec la réalité farnhamienne, de vivre aussi avec les logements abordables. On le sait il y a de plus en plus de besoins criants au niveau des logements alors évidemment on veut que notre réglementation permette de travailler sur ces problématiques mais on a besoin de votre avis. Il n'est pas trop tard pour donner votre opinion. Ce qu'on veut c'est que ce soit le plus représentatif de nos besoins à tout le monde. Au niveau de l'environnement, au niveau d'une harmonie urbanistique, au niveau des logements abordables, des logements accessoires.
- Les Jeux du Québec représentent bien plus qu'une compétition sportive. Ils offrent aux jeunes athlètes une expérience marquante, une expérience inoubliable, une expérience qui favorise le dépassement de soi et cette année la région Richelieu-Yamaska a été fièrement représentée la semaine dernière, on a une athlète de chez nous et je ne sais pas si elle écoute, Camélia Tremblay qui a brillé aux jeux du Québec, on tient à souligner sa remarquable implication, qui a su faire preuve d'un courage exceptionnel. Une épreuve exigeante du 5 km en eau libre, elle a complété la course malgré une douleur persistante alors félicitations. On a pu voir sa détermination, sa résilience, ça nous démontre à quel point nos jeunes ont en eux des qualités de résilience qui sont inspirantes, elle a toute notre admiration. Je tiens au nom du conseil et moi-même à féliciter Camélia pour son engagement et son esprit sportif. Tu es vraiment un modèle Camélia de ténacité, de courage et de passion pour ta discipline. Merci beaucoup de nous avoir représentés parce que quand tu nages tes 5 km tu as un peu le tout Farnham qui est avec toi. Alors félicitations et merci encore.

Le maire cède ensuite la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Participez à l'atelier de mixologie avec la microdistillerie La Ponce lors du marché public du 23 août prochain. Inscriptions obligatoires en ligne, au coût de 20 \$ par personne. L'activité est réservée au 18 ans et plus et les places sont limitées.
- Vous venez d'emménager à Farnham? Pour vous aider à bien vous installer, nous avons préparé un Guide du nouveau résident rempli de renseignements municipaux pratiques. Consultez-le dès maintenant sur notre site Internet, dans la section Découvrir Farnham. Et même si vous habitez Farnham depuis un moment, ce Guide peut toujours vous être utile! Bienvenue chez vous!

M. Daniel Campbell

- Cette semaine c'est le dernier film en plein air pour toute la famille, ce vendredi 8 août au coucher du soleil, Sens Dessus Dessous 2 au parc Israël-Larochelle (777, rue Principale Est). Apportez vos chaises, vos couvertures et vos collations. Surveillez la page Facebook de Farnham en culture pour la décision en cas d'apparence de pluie.
- Samedi 9 août, de 11 h à 11 h 30, les familles de jeunes enfants sont invitées à un moment de lecture tout en douceur. Au programme lecture de quelques albums jeunesse remplis de magie, de rires ou d'action. Aucune inscription nécessaire, il vous suffit de venir à la bibliothèque et de vous installer confortablement.



M^{me} Sylvie Ouellette

- Il vous reste encore quatre éditions pour profiter des Jeudis Gourmands en soirée au centre-ville! Ce jeudi 7 août, il y aura les camions de rue Zap Pizza Mobile et Le Shack à patates. Une remorque de jeux d'évasion, pour toute la famille et pour vous rafraîchir avec leurs breuvages Farnham Ale & Lager et la Ferme Cidricole Équinoxe. Suivez-nous sur nos plateformes pour connaître la programmation complète.
- Dernier Mardi Show le 12 août à 19 h 30 au parc Conrad-Bain avec Tailgate Radio. Pierre-Luc Belval et ses musiciens vous livreront des succès country de vos artistes préférés. En première partie Véronique Bilodeau. Vous ne voulez pas manquer ça, c'est gratuit! Apportez vos chaises, bottes de cowboy et chapeaux!

M. Claude Benjamin

- Ce sera bientôt l'inscription aux activités d'automne le mercredi 27 août, de 18 h à 20 h, à la Station-Pierre-Bériau. Venez rencontrer les responsables des activités offertes dans le programme loisirs. Il est déjà possible de consulter la programmation dans le journal Le Farnham, disponible sur notre site Internet. Vous recevrez également une copie par la poste au courant de la semaine prochaine.

M. Olivier Surprenant

- Dépêchez-vous de vous procurer vos billets pour le spectacle de l'humoriste Louis T. qui va avoir lieu le vendredi 12 septembre à 20 h, à l'école Jean-Jacques-Bertrand. Les billets sont en vente sur notre site Internet, et vous y retrouverez la programmation des prochains spectacles à l'affiche.
- Dans le cadre de son 150^e anniversaire, la Ville de Farnham vous invite à participer à un concours historique celui de la conception du drapeau de Farnham et de la communauté qui s'y est construite! Jusqu'au 30 septembre, soumettez vos propositions de drapeau, en fonction des critères qui sont spécifiés sur les sites Internet et Facebook. Le Comité du 150^e anniversaire évaluera l'ensemble des propositions afin de sélectionner trois œuvres finalistes, qui seront soumises cet automne au vote de la population farnhamienne. Chaque finaliste va recevoir une paire de billets pour le spectacle de son choix parmi la programmation 2025-2026 de Farnham en culture, d'une valeur de 80 \$. Le ou la gagnant(e) du concours recevra une copie du drapeau officiel et sera honoré(e) via diverses publications sur les plateformes de la Ville et dans les médias locaux. Consultez tous les détails sur notre site Internet.

M. Jean-Yves Boulianne

- Depuis la fin juin se déroule une campagne de communication hebdomadaire sur nos réseaux sociaux, pour vous inviter à découvrir et à soutenir nos merveilleux commerces locaux. De plus, du 18 au 24 août, ce sera la Semaine québécoise de l'achat de proximité. Il est important de se rappeler qu'en choisissant d'acheter local, vous contribuez à la vitalité de notre communauté et au dynamisme de Farnham. Un petit geste pour vous, un grand soutien pour eux! Merci à tous!
- Du vendredi 29 août au lundi 1^{er} septembre : période de ventes de garage. Aucun permis requis. Consultez le site Internet Gens de Farnham pour connaître les adresses participantes.



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

- N'oubliez pas que le service de transport à la demande est gratuit jusqu'au 15 septembre pour les farnhamiens. On vous invite à l'utiliser en grand nombre pour vos déplacements en ville pendant la semaine. C'est simple, pratique et sans frais! Consultez les détails sur le site Internet de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 59.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire